

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2023 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

### **Présents :**

**Mmes :** C. CHARLOT – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**MM. :** C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – J.J. LESAFFRE

**Excusés :** M. BORREWATER (Procuration donnée à J.J. LESAFFRE) – N. DELECLUSE (Procuration donnée à Ph. COUCHE) – V. DELERUE (Procuration donnée à C. DELHAIZE) – S. DIDRY (Procuration donnée à C. HERMANT) – J.C. RUHANT (Procuration donnée à C. CHARLOT)

*Monsieur Eddy DECLEIR a été nommé secrétaire*

### **I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2023. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

### **II. DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2023-2024**

Catherine CHARLOT présente au Conseil Municipal les changements proposés cette année pour les tarifs périscolaires.

Concernant la garderie, une proposition est faite pour pallier différentes faiblesses du système actuel : une complexité des décomptes entre les heures de garderie et les coups de pouce, le peu de dégressivité des tarifs malgré les forfaits, le peu d'avantages pour les familles plus nombreuses.

Une nouvelle proposition de décompte par paliers est faite. Catherine CHARLOT précise que les calculs ont été faits pour que l'engagement de la Mairie reste le même. Le delta pour les familles est également très faible de manière générale, mais ce nouveau système favoriserait davantage les familles qui utilisent beaucoup le service, notamment si elles ont plusieurs enfants. Philippe COUCHE s'inquiète des familles qui se trouveront juste en-dessous d'un palier. Catherine CHARLOT précise que des simulations ont été faites et que la différence reste marginale sur une période.

Concernant la cantine, le contrat avec le prestataire est réévalué chaque année au mois de septembre. Les indices de l'INSEE n'étant pas encore connus, le prestataire n'a pas encore annoncé d'augmentation. Cependant, le contexte inflationnaire laisse penser que les tarifs pourraient augmenter jusqu'aux 2,5 % maximum inscrits dans le marché. Catherine CHARLOT précise que l'augmentation des tarifs a été étudiée aussi sur la base d'un comparatif sur dix ans ; en ce sens, il est proposé d'augmenter proportionnellement de manière un peu plus importante le tarif adulte, qui a connu une augmentation plus faible sur la période, et dans la mesure où la part alimentaire dans le calcul du coût est plus importante.

Enfin, un comparatif est fait avec les villages voisins qui proposent des tarifs au forfait légèrement inférieurs mais différenciés entre les villageois et les enfants extérieurs. La Commune de Le Maisnil ne propose pas cette différence. Par ailleurs, Valérie JACINTO fait remarquer que la plus petite taille de notre commune induit des économies d'échelle plus faibles.

---

*Catherine CHARLOT, Adjointe en charge de la Jeunesse, demande au Conseil Municipal de fixer les prix pour l'année scolaire 2023-2024 pour la cantine et la garderie.*

**Pour la CANTINE**, la commission jeunesse propose d'augmenter les tarifs d'environ 2,5 % par rapport à l'année précédente. Les prix sont ainsi établis comme suit :

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Repas au forfait .....               | 4,00 € |
| Repas au ticket (occasionnel).....   | 5,05 € |
| Repas adulte.....                    | 4,70 € |
| Repas non prévu et non réservé ..... | 8,00 € |

**Pour la GARDERIE**, il est proposé de passer à un tarif dégressif selon l'utilisation faite du service.

Le calcul se fait sur la base du nombre de plages horaires réservées par famille (et non par enfant individuellement), de sorte que les familles avec plusieurs enfants cumulent le nombre de plages horaires et atteignent plus rapidement un palier de tarification inférieure.

1er palier = moins de 50% des plages-horaires disponibles = 1,20 euros la demi-heure

2nd palier = de 50% à 75% des plages-horaires disponibles = 1,05 euros la demi-heure

3ème palier = plus de 75 % des plages-horaires disponibles = 0,90 euros la demi-heure

Un soutien scolaire « coup de pouce » peut être apporté aux élèves, le soir, après le temps scolaire selon les conditions reprises dans le règlement.

La séance de « Coup de pouce » dure 1 heure et est facturée de la même manière que la garderie, soit deux demi-heures, qui se cumulent à celles de la garderie. Selon le palier atteint en fin de période, une séance de coup de pouce sera donc facturée : 1,80 € (2\*0,90 €), 2,10 € (2\*1,05 €) ou 2,40 € (2\*1,20 €).

Après délibération, le Conseil Municipal valide, pour l'année scolaire 2023-2024, la grille des prix indiqués ci-dessus pour la cantine, la garderie et les coups de pouce par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

### **III. DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES BENEVOLES DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE – N° 2023-05-03.02**

Madame Catherine HERMANT explique que la Trésorerie requiert l'établissement d'une Convention entre la Commune et les bénévoles de la Médiathèque afin notamment de pouvoir réaliser des remboursements de frais. Il s'agit d'une simple formalité administrative pour engager des dépenses publiques. Au-delà, l'établissement de cette Convention est aussi une occasion de mettre en valeur tout le travail réalisé par les bénévoles. C'est enfin un cadre qui les protège, en explicitant aussi les questions d'assurance, par exemple lorsque les bénévoles sont appelés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leur activité bénévole.

Les discussions qui suivent permettent de mettre en avant le souhait général du Conseil Municipal que tout le travail réalisé par les bénévoles soit reconnu, mis en avant, et que cette Convention soit l'occasion de faciliter leur engagement. Il est précisé que les termes de la Convention doivent être de nature à susciter l'adhésion des bénévoles et accompagner leur motivation.

---

Madame Catherine HERMANT rappelle que la municipalisation de la Médiathèque, au 1er janvier 2023, appelle un encadrement de la participation des bénévoles à ses activités, désormais placés sous la tutelle de la Commune.

Afin d'expliciter les engagements des deux parties, et de définir les éventuelles conditions de prises en charge de défraiement des bénévoles, il est proposé de mettre en place une convention entre le bénévole et la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal de Le Maisnil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à établir et signer les conventions qui lient la Commune et les bénévoles de la Médiathèque municipale par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

#### **IV. DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UN RENOUVELLEMENT DE CONVENTION POUR LE RESEAU MEDIAWEPPEES- N° 2023-05-03.03**

Madame Catherine HERMANT rappelle que les médiathèques des Communes d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Radinghem-en-Weppes, et Le Maisnil sont organisées en réseau intercommunal depuis 2017 par la délibération concernant la création d'un réseau de lecture publique - n° 2017-03-30.04.

Les cinq Communes souhaitent poursuivre leur collaboration à travers ce réseau, mais l'adapter aux évolutions pour faire suite notamment :

- aux évolutions des missions des médiathèques, davantage tournées vers l'animation, la médiation culturelle et qui se transforment en lieux de vie sociale et culturelle
- à la possibilité de signer le Contrat d'Objectifs proposé par la Médiathèque Départementale du Nord
- à la possibilité d'adhérer à la Bibliothèque Numérique Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille
- au souhait de certaines communes du réseau de municipaliser leur médiathèque.

Le contenu de la convention actualisée est présenté aux élus.

Après discussion, le Conseil Municipal de Le Maisnil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention pour le réseau MediaWeppes par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

#### **V. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

##### **1) Commission Jeunesse / présentation par Catherine CHARLOT**

###### Commission menus :

La rencontre avec le prestataire a permis de discuter du respect des proportions de bios, labels et produits locaux. Elle a mis en valeur un léger retard concernant l'usage du bio, mais qui pourra être rattrapé sur la deuxième moitié de l'année civile.

Il a été demandé au prestataire de ne pas différencier les menus des adultes et des enfants, et de veiller aux quantités.

Le bilan anti-gaspi est très bon et le prestataire a félicité les enfants en leur offrant des jeux.

Philippe COUCHE souligne que l'action anti gaspi a des effets très positifs sur la cohésion des groupes, l'effet équipe, et que cela motive beaucoup les enfants les plus difficiles à manger de manière plus diversifiée. Il note aussi que les enfants consultent davantage l'affichage des menus dès le matin.

###### Conseil des enfants :

Les projets présentés précédemment au Conseil des enfants suivent leurs cours (préparation du goûter pour les aînés le 16 juin de 15h à 16h30 la Médiathèque pourrait être associée ; préparation d'une carte des produits locaux destinée aux habitants ; cartes « faim de loup, appétit d'oiseau » pour les élèves de maternelle.

##### **2) Commission Finances / présentation par Jean-Jacques LESAFFRE**

Jean-Jacques LESAFFRE indique qu'il fera un point au Conseil Municipal en milieu d'année sur l'avancement des dépenses annuelles et un autre en novembre pour vérifier les lignes de crédits.

##### **3)**

#### **4) Commissions Animation et Culture / présentation par Catherine HERMANT**

##### Concert du Chœur de l'Opéra de Lille

Le « qui fait quoi » pour l'organisation de l'évènement est partagé par Catherine HERMANT aux Conseillers. Les ventes s'accroissent ces derniers jours.

#### **5) Commission Sociale et Affaires familiales / présentation par Catherine HERMANT :**

##### CLSM :

Catherine HERMANT signale l'existence d'un Conseil Local pour la Santé Mentale pour le secteur. Si des personnes de la Commune se trouvent en souffrance psychique, la Commission peut être prévenue pour les mettre en relation avec le Conseil.

##### Surveillance canicule :

Le Plan Canicule sera déployé du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2023. Cette année toutes les personnes de plus de 65 ans recevront un courrier. Des membres de la Commission pourront leur rendre visite de manière régulière pendant la période estivale.

##### Intervention de la gendarmerie :

Le 6 juin à 18h, la gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin proposera une intervention publique, à l'Espace Boulinguez, sur les actes de malveillance au préjudice des seniors, sur la voie publique, à domicile, sur internet. Les Communes de Beaucamps et d'Aubers ont relayé l'information auprès de leurs habitants.

##### Impulsions Metropole Sud :

Une Assemblée générale s'est tenue le 13 avril 2023.

#### **3) Commission Urbanisme / présentation par Jean-Jacques LESAFFRE**

##### Lotissement de Beaufremetz :

Une réunion a eu lieu avec 3F Notre Logis le 17 avril 2023. Il n'y aura pas de modification du nombre de logements sociaux et de PSLA. La Préfecture n'a pas encore fait connaître sa position sur les fouilles archéologiques.

3F Notre Logis aura un Conseil d'Administration le 12 juin 2023 au cours duquel devraient être fixés les prix des terrains. La Mairie a insisté sur la mise en place d'un calendrier de mise en vente pour informer d'abord les Maisnilois intéressés, ensuite les personnes qui s'étaient signalées, et enfin le grand public.

##### Projet rue de l'Eglise :

La demande du Conseil a été prise en compte : 2 T5 et un T4 seront en vente. 1 T5 sera accessible à la location.

Le prochain rendez-vous avec l'aménageur est prévu le 16 mai 2023. Les plans de masse des constructions devraient être présentés.

#### **4) Commission Travaux / présentation par Eddy DECLEIR**

##### Etat de Catastrophe Naturelle :

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune de Le Maisnil, au titre de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 septembre 2022. Les propriétaires disposent d'un délai de 30 jours (calendaires) à compter de la date de publication de l'arrêté (soit le 03/05/2023) pour se rapprocher de leur compagnie d'assurances.

### Etudes pour un relais téléphonique :

Eddy DECLEIR annonce que l'étude de faisabilité réalisée pour l'implantation d'un relais téléphonique sur le clocher de l'église s'avère négative.

Catherine DELHAIZE demande à connaître les raisons techniques. Eddy DECLEIR explique que le stationnement d'une nacelle à proximité de l'église n'est pas possible. Par ailleurs, la présence de fils électriques nus est réshibitoire pour l'opérateur. Enfin, les opérateurs souhaitent pouvoir mutualiser les installations entre eux, or le projet ne laissait la place que pour un seul opérateur.

### **Commission Communication** / présentation par Catherine CHARLOT

#### Publications :

Les contributions pour le prochain bulletin de juin peuvent être déposées jusqu'au 19 mai.

#### Préparation du nouveau site et migration des mails :

Une petite équipe constituée de Catherine CHARLOT, Philippe COUCHE et les deux secrétaires de mairie travaille actuellement à l'élaboration de l'arborescence du nouveau site.

En adhérant à l'association RVVN (Réseau de Villes et Villages Numériques), nous pouvons bénéficier d'un service gratuit d'hébergement de boîtes e-mails. La migration des boîtes e-mails est prévue le mardi 6 juin. Les Conseillers sont invités à réaliser toutes les sauvegardes nécessaires de leurs messages importants.

### **5) Commission Environnement** / présentation par Valérie JACINTO :

#### Bilan du marché aux fleurs :

Le marché aux fleurs qui s'est tenu le samedi 29 mai a connu une fréquentation légèrement inférieure à l'année précédente, mais le bénéfice net est quant à lui légèrement supérieur.

Les visiteurs ont beaucoup apprécié le nouveau site, dans la cour de la Ferme des Saules. Certains visiteurs ont suggéré de reposer, comme en période de COVID, des pré-commandes afin de disposer des plantes attendues.

Valérie JACINTO rappelle que les employés du Service technique de la Commune travaillent actuellement à l'implantation de vivaces. La Commune d'Englos a partagé des contacts de fournisseurs. Les employés réaliseront aussi prochainement une visite d'une demi-journée sur Englos pour observer les pratiques et troquer des plantes.

L'opération de broyage est reportée à l'automne pour ne pas inciter les habitants à tailler leurs haies en période de nidification.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **Elections sénatoriales :**

Catherine CHARLOT rappelle que les Conseillers se réuniront le 9 juin 2023 à 19h15 pour élire les trois Délégués Titulaires et les trois Suppléants qui participeront au vote des Elections Sénatoriales le 24 septembre 2023.

Les Conseillers qui souhaitent se porter candidat sont invités à présenter leur candidature ou leur liste. Les candidatures pourront encore être reçues le 09 juin.

### **Premières réflexions sur le nom de rue pour le projet rue de l'église :**

Les Conseillers échangent sur de premières propositions de noms de rue. Aucune proposition ne se détachant, il est suggéré de poursuivre la réflexion.

### **Vigilance sécheresse :**

Depuis le 14 avril 2023, le Département du Nord est placé en vigilance sécheresse. Tous les gestes de bon sens d'économie de l'eau sont de rigueur, par exemple, à la maison, ne pas faire tourner les machines à moitié vides, utiliser une chasse d'eau économique ; au jardin, ne pas arroser la pelouse, pailler les sols, recueillir l'eau de pluie, faire plutôt 2-3 arrosages du potager par semaine en soirée plutôt que des petits arrosages quotidiens.

Les Conseillers s'interrogent sur les règles relatives aux piscines des particuliers. Certains signalent que des Communes ont pris des arrêtés pour limiter les nouveaux permis.

### **Jury Criminel :**

La constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises du Nord au titre de l'année 2024 aura lieu le vendredi 12 mai à 10h à la Mairie de Radinghem. Aucun élu n'étant disponible à cette date, il est proposé qu'un secrétaire de Mairie participe à cette réunion pour le tirage au sort.

### **Démarchage à domicile :**

Considérant le nombre d'appels croissant reçus en Mairie concernant des faits de démarchage commercial, un arrêté a été pris pour encadrer le démarchage à domicile. La pratique du démarchage sur le territoire de la commune est autorisée sous réserve que les intervenants présentent en Mairie un certain nombre de pièces relatives à leur identité et à l'enregistrement de leur activité.

### **Prochains Conseils Municipaux :**

- Vendredi 9 juin 2023 à 19h15 – Désignation des délégués pour les élections Sénatoriales
- Mercredi 14 juin 2023 à 19h15

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.*